



Droits d'auteur, partage et rémunération

Photo, musique, logiciel... : je copie, tu copies, il crée

Droits d'auteur : moral ou patrimonial

Droit moral ?

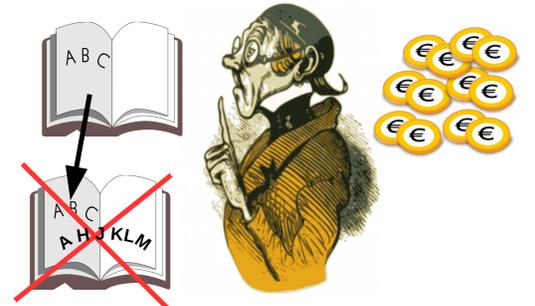


Le droit moral est inaliénable.
« Les Misérables » est et restera pour toujours l'œuvre de Victor Hugo, le Capital celle de Karl Marx.

Il s'agit de reconnaître la paternité d'une œuvre.

Droit patrimonial

La première loi créant des droits sur des œuvres est celle du 13/01/1791, issue de la Révolution. Elle crée un droit d'exclusivité pour les auteurs leur permettant de vivre de leur travail. Initialement liés à la date de création de l'œuvre, les droits ont été étendus à 70 ans après la mort de l'auteur, par paliers successifs*. Pendant ces 70 ans, utiliser, copier, modifier, nécessite l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants-droits et souvent le paiement de droits. L'auteur n'a pas le choix de partager ou non son œuvre.



Est-il juste que des héritiers touchent de l'argent pour une œuvre qu'ils n'ont en rien contribué à créer ?

* Très récemment les 50ans, (initialement 12, puis 30) sont passés à 70ans car M. Walt Disney est mort en 1966 !

Des licences pour partager sans perdre son âme

Des licences permettent maintenant aux auteurs de choisir les conditions de partage de leur œuvre, le copyright classique n'est plus la seule réglementation s'appliquant aux œuvres. La gestion des droits, via une société type Sacem, n'est pas obligatoire. Différentes licences existent pour décliner les principes de base - liberté de copier, de modifier, de diffuser - suivant le droit juridique du pays, le type d'œuvre et l'intégration de l'œuvre à d'autres qui ne sont pas sous une licence libre.

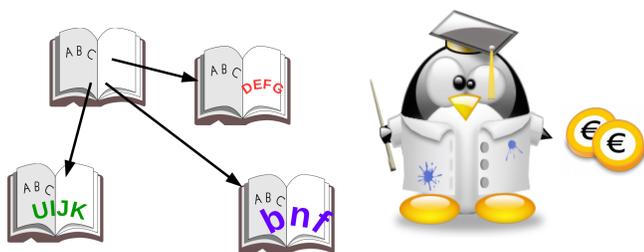
La licence GNU-GPL

La mère de toutes

<https://www.gnu.org/licenses/gpl.html>

Écrite par Richard Stallman (1989) pour permettre aux développeurs de partager leur travail : naissance du copyleft.

L'auteur peut décider de permettre aux autres d'utiliser, d'étudier, de modifier et de diffuser son œuvre, à condition de faire de même avec la nouvelle œuvre.

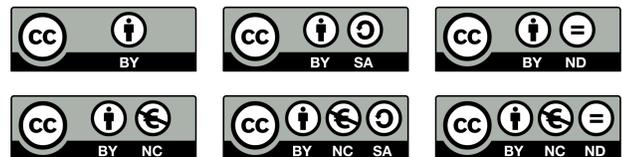


Rédaction : raconter la vie de Karl Marx



Les licences Creative Commons

<http://creativecommons.fr>



Ce sont les 6 combinaisons possibles avec les options ci-dessous

- BY - obligation de citer l'auteur.
- NC - pas de démarche commerciale.
- ND - modification interdite.
- SA - partage aux mêmes conditions.
Ex : si vous modifiez l'œuvre, vous devez mettre votre création sous la même licence.

Le contenu de Wikipédia est sous licence Creative Commons, BY-SA.
Comme tout le monde, vous avez le droit d'en utiliser un article, mais il faut citer l'auteur de l'article en question. L'Éducation Nationale dispose par ailleurs de droits particuliers

Comment rémunérer les auteurs ?

Les licences libres ne règlent pas la question de la rémunération de l'auteur. Plusieurs pistes sont envisagées et testées, mais la situation reste souvent fragile :

- pour les développeurs : payés par leur entreprise, le coût étant réparti sur plusieurs entreprises, celles-ci y trouvent leur compte.
- participation des collectivités locales par mise à disposition de développeurs, correctrices, traducteurs, formatrices...
- revenu de base, salaire à vie : un revenu qui serait attribué à tous, et qui ne serait pas lié à un emploi.

